

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (061466) Mise en conformité au RGPD : l'état d'avancement des établissements financiers, VETRIAK Nicolas , DUVAL Gaël , FRENEL Cédric (Banque, 01/04/18, n°819, p.78-82)

Législation Internationale

Banque

- (061471) [Industrie bancaire] L'intelligence artificielle pour répondre aux exigences réglementaires, MONIN Maud, DABLIN Guillaume (Banque, 01/04/18, n°819, p.93-95)

Pénal

- (061465) How far do your arms reach ? A brief case study on the extraterritoriality of anti-bribery laws , SILLAMAN Bryan J, NICOLAS Marie-Agnès , IOANNOU Leon , VIANA Bernardo (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 29/03/18, n°13 (supplément au JCPE), p.38-40)

Législation Nationale

Assurances

- (061480) Pour un assujettissement de l'assurance-vie au droit des libéralités, MEILLER Axelle, LEYRAT Henri (Répertoire du Notariat Defrénois, 05/04/18, n°14, p.17-23)

Banque

- (061479) Taux d'intérêt : responsabilité du notaire à l'égard du prêteur, ATTARD Jérôme (Répertoire du Notariat Defrénois, 05/04/18, n°14, p.13-16)
- (061469) Projet de loi sur la protection des données personnelles : quels changements pour les établissements financiers ?, BANCK Aurélie (Banque, 01/04/18, n°819, p.48-50)
- (061468) L'agrément des nouveaux acteurs de la DSP2 : retour d'expérience, DE PELLEGARS Laetitia (Banque, 01/04/18, n°819, p.56-58)

Civil

- (061359) Fiducie gestion - Le tiers protecteur, BROTHIER Hélène (Actes prat. S.P., 01/01/18, n°1, p. 36-39)
- (061351) Fiducie-gestion : taille critique et coûts fiduciaires, ROBIN Bruno (Actes prat. S.P., 01/01/18, n°1, p.33-35)
- (061343) D'où jugez-vous ? Un paradoxe entre justice prédictive et réforme de la motivation des décisions , AUGAGNEUR Luc-Marie (J.C.P. G., 26/03/18, n°13, p.582-585)

Garantie

- (061386) Le cautionnement dans l'avant-projet de réforme du droit des sûretés : propositions de modification , GOUËZEL Antoine, BOUGEROL Laetitia (Daloz, 05/04/18, n°13, p.678-685)

Immobilier et urbanisme

- (061484) L'influence de la réforme du droit des sûretés sur le droit de la construction, GIJSBERS Charles (Revue de droit immobilier, 01/04/18, n°4, p.200-206)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (061461) Nouvelles déclinaisons de la dématérialisation des relations contractuelles : vers une équivalence des supports dans le secteur financier, MALLET-BRICOUT Blandine (R.T.D. CIV., 01/01/18, n°1, p.233-237)
- (061454) Cyber-sécurité : l'âge de raison, BOURGEOIS Matthieu, PELANCHON Denis, REGNIER-PECASTAING Franck (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 29/03/18, n°13 (supplément au JCPE), p.10-25)

Pénal

- (061456) Les recommandations de l'Agence Française Anticorruption : un nouveau référentiel anti-corruption extrêmement contraignant pour les sociétés françaises et leurs dirigeants , SCEMLA Sophie (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 29/03/18, n°13 (supplément au JCPE), p.27-29)
- (061410) LCB/FT et registre des bénéficiaires effectifs : compte à rebours pour déclarer , CURTET Alain (J.C.P. E., 29/03/18, n°13, p.9-12)

Procédures collectives

- (061439) Le nouvel article L. 692-1 du Code de commerce : précisions sur les modalités d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité secondaire en France, BOCHÉ-ROBINET Mylène (Revue des procédures collectives civiles et commerciales, 01/03/18, n°2)

Sociétés et autres groupements

- (061421) La société pluri-professionnelle d'exercice (SPE) : aperçu des décrets d'application du 5 mai 2017, BRIGNON Bastien (Revue des sociétés, 01/04/18, n°4, p.220-230)

Institutions bancaires et financières
--

Législation

- (061501) Version consolidée de l’instruction ACPR n° 2014-I-13 du 29 septembre 2014 modifiée par l’instruction n° 2016-I-27 du 20 décembre 2016 et relative à la collecte d’informations sur les rémunérations (Instructions ACPR, 06/04/18)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(061436) Prestation de services - Services de cartes de paiement**

La Cour de justice se prononce sur la qualification des schémas de carte de paiement tels que ceux exploités par American Express et Diners club. (CJUE - 07/02/18 : Europe 2018, n°4 - note de CAZET Sofia)

Législation Internationale

Procédure

- **(061372) L'approche restrictive de l'extraterritorialité des règles boursières américaines par la cour d'appel de New York : l'affaire In Re Petrobras Securities [US Court of Appeals for the Second Circuit, 7 juill. 2017, no 16-1914-cv, In Re Petrobras Securities]**

Dans le contexte du scandale politico-économique Petrobras, le tribunal de district de Manhattan a accordé la certification à des actions de groupe introduites par des investisseurs victimes de fausses informations. Cette décision est cependant annulée par la cour d’appel de New York, qui rappelle que le droit américain n’a vocation à régir que les seules transactions portant sur des titres négociés sur un marché américain et les transactions « domestiques ». S’il se situe dans le droit fil de la jurisprudence Morrison de 2010, cet arrêt en étend surtout la portée procédurale. (07/07/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°2, p.81 - note de ZEKKOUTI Naguin B.)

Législation Nationale

Banque

- **(061473) Le retrait d'espèces sur un compte de paiement obéit-il aux règles applicables aux instruments de la monnaie scripturale ?**
« En statuant ainsi, alors que le retrait d'espèces sur un compte de paiement, y compris au guichet d'une agence bancaire, constitue une opération de paiement que, faute d'autorisation ou en cas de mauvaise exécution, l'utilisateur de services de paiement doit signaler à son prestataire de services de paiement sans tarder et au plus tard dans les treize mois de la date de débit sous peine de forclusion, la cour d'appel a violé les textes susvisés ». (Cass.Com - 24/01/18 - 16-26188 : Banque 2018, n°819, p.88 - note de STORRER Pierre)

Bourse et marchés financiers

- **(061379) Le recouvrement des créances dans une opération de titrisation**
L'action en paiement contre un débiteur d'une créance cédée à un fonds commun de titrisation conduite par la société de gestion qui le représente est irrecevable, car le recouvrement de ces créances est confié par les textes applicables à l'espèce à l'entité cédante ou, à défaut, à un organisme désigné dans le cadre d'une convention passée avec la société de gestion. Cependant, cette dernière, depuis la réforme contenue dans l'ordonnance n° 2017-1432 du 4 octobre 2017, peut assurer directement le recouvrement. (Cass.Com - 13/12/17 - 16-19681 ; 16-24853 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°2, p.107 - note de GRANIER Thierry)
- **(061375) Opérations de défiscalisation : la cour d'appel de Paris confirme la responsabilité d'un cabinet de conseil en investissements financiers à l'égard des clients auxquels l'administration fiscale a refusé le bénéfice de l'avantage fiscal promis**
Par deux arrêts rendus le 26 février 2018, la cour d'appel de Paris s'est prononcée sur la question de la responsabilité d'un cabinet de conseil en investissements financiers dans le cadre d'opérations de défiscalisation en « Girardin industriel ». La cour infirme partiellement deux jugements rendus par le tribunal de commerce de Paris et ordonne la restitution aux clients des fonds versés sur le fondement de la caducité de l'obligation, après avoir constaté que le conseiller en investissements financiers avait commis une faute en adressant aux clients une attestation erronée, ayant entraîné pour chacun d'eux une rectification fiscale ultérieure. (Cour d'appel - Paris - 26/02/18 ; Cour d'appel - Paris - 26/02/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°2, p.92 - note de HERBET Jérôme)

Civil

- **(061452) Le titre de propriété fait les propriétaires, mais pas le financement**
Des concubins ayant acquis, selon les indications du titre de propriété, un terrain en indivision chacun pour moitié, il s'en déduit qu'ils ont acquis la propriété de la maison construite dessus, dans la même proportion, peu important leur contribution inégale au financement de celle-ci. (Cass.Civ. - 10/01/18 - 16-25190 : Gazette du Palais 2018,

Garantie

- **(061422) Rappels et précisions sur la proportionnalité du cautionnement et le devoir de mise en garde de la caution**

Par un arrêt du 29 novembre 2017, la Cour de cassation a décidé, d'une part, qu'une cour d'appel ne peut refuser de statuer sur la proportionnalité du cautionnement au motif que la caution ne la met pas en mesure de le faire ; d'autre part, que le seul fait que la caution soit l'associée égalitaire de la société débitrice est insuffisant à en faire une caution avertie et à exclure le devoir de mise en garde de la banque. (Cass.Com - 29/11/17 - 16-13448 : Revue des sociétés 2018, n°4, p.231 - note de JUILLET Christophe)

Procédure

- **(061426) Effets interruptifs de prescription en matière de saisie immobilière**

Tant le commandement de payer valant saisie immobilière que l'assignation du débiteur à comparaître à l'audience d'orientation constitue des actes interruptifs de prescription. Ce commandement - acte d'exécution forcée -, annulé pour vice de procédure, perd son effet interruptif de prescription à la différence de l'acte introductif d'instance. Sous réserves de la validité du commandement et de l'assignation, ce dernier acte produit un effet interruptif de prescription jusqu'à l'extinction de l'instance, en l'occurrence jusqu'au jugement constatant la péremption du commandement. (Cass.Civ. - 01/03/18 - 16-25746 ; Cass.Civ. - 01/03/18 - 17-11238 : J.C.P. G. 2018, n°14, p.662 - note de LAPORTE Christian)

Procédures collectives

- **(061411) Reprise des poursuites par un créancier auquel la déclaration notariée d'insaisissabilité est inopposable**

N'entre pas dans la catégorie des créances portant sur des droits attachés à la personne du créancier, prévue par l'article L-643-11, I, 2° du Code de commerce, le droit d'un créancier de saisir un immeuble objet d'une déclaration notariée d'insaisissabilité qui lui est inopposable. (Cass.Com - 13/12/17 - 15-28357 : J.C.P. E. 2018, n°13, p.32 - note de LEBEL Christine)

- **(061409) Pluralité de procédures d'insolvabilité : incidence du critère chronologique sur le prononcé d'une sanction**

La procédure française ouverte en second est nécessairement une procédure secondaire de telle sorte qu'il ne saurait être reproché au dirigeant de ne pas avoir déclaré l'état de cessation des paiements en France.

(Cass.Com - 07/02/18 - 17-10056 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°4, p.217 - note de JAULT-SESEKE Fabienne , ROBINE David)

Sociétés et autres groupements

- **(061403) La disparition de l'affectio societatis n'est pas à elle seule une cause de dissolution**

La disparition de l'affectio societatis est prise en compte par la Cour de cassation comme un élément du juste motif de dissolution judiciaire d'une société pour expliquer le caractère irréversible de la situation. Mais, l'affectio societatis étant susceptible de degrés multiples, sa disparition n'est pas la cause unique de la dissolution d'une société civile. (Cass.Civ. - 25/01/18 - 17-10353 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°4, p.210 - note de DALMAU Remi)

- **(061398) L'ordonnance du président désignant un expert pour fixer le prix des titres dans une cession d'actions est sans recours possible (C. civ., art. 1843-4)**

Aucun recours n'est possible ni contre l'ordonnance prise par le président sur le fondement de l'article 1843-4 du Code civil, ni contre la décision l'interprétant. Cet arrêt, rendu dans un contexte qui mérite quelques observations, conforte une solution établie. (Cass.Com - 14/02/18 - 16-24790 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°4, p.196 - note de COURFT Alain)

Textes

Législation Communautaire

Assurances

- (061446) Notification concernant l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance (J.O.U.E. série L n°91 du 09/04/18, p.1)
- (061435) Règlement délégué (UE) 2018/541 de la Commission du 20 décembre 2017 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/2358 et le règlement délégué (UE) 2017/2359 en ce qui concerne leur date d'application (J.O.U.E. série L n° du 06/04/18)

- (061415) Décision (UE) 2018/539 du Conseil du 20 mars 2018 relative à la conclusion de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance (J.O.U.E. série L n°90 du 06/04/18, p.36)

Banque

- (061449) Décision d'exécution (PESC) 2018/551 du Conseil du 6 avril 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°91 du 09/04/18, p.16)
- (061447) Règlement d'exécution (UE) 2018/548 du Conseil du 6 avril 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°91 du 09/04/18, p.2)
- (061418) Avis de la Banque centrale européenne du 2 mars 2018 sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1092/2010 relatif à la surveillance macroprudentielle du système financier dans l'Union européenne et instituant un Comité européen du risque systémique (CON/2018/12) (J.O.U.E. série C n°120 du 06/04/18, p.2)
- (061417) Décision (UE) 2018/547 de la Banque centrale européenne du 27 mars 2018 désignant les responsables de service habilités à adopter des décisions déléguées en matière de fonds propres (BCE/2018/11) (J.O.U.E. série L n°90 du 06/04/18, p.111)
- (061416) Décision (UE) 2018/546 de la Banque centrale européenne du 15 mars 2018 relative à la délégation du pouvoir d'adopter des décisions en matière de fonds propres (BCE/2018/10) (J.O.U.E. série L n°90 du 06/04/18, p.105)
- (061414) Règlement d'exécution (UE) 2018/537 de la Commission du 5 avril 2018 modifiant pour la deux cent quatre-vingt-troisième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°89 du 05/04/18, p.1)

Législation Nationale

Banque

- (061445) Arrêté du 6 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°82 du 08/04/18)
- (061443) Arrêté du 6 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°82 du 08/04/18)
- (061442) Arrêté du 6 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°82 du 08/04/18)
- (061440) Arrêté du 6 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°82 du 08/04/18)
- (061438) Arrêté du 6 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°82 du 08/04/18)
- (061437) Décret n° 2018-246 du 5 avril 2018 modifiant le décret n° 2015-1854 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de communication par la Banque de France de données relatives à la situation financière des entreprises à certaines entités mentionnées à l'article L. 144-1 du code monétaire et financier (J.O. n°81 du 07/04/18)
- (061413) Arrêté du 3 avril 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°80 du 06/04/18)